

PASTORALE DE LA SANTE

CHARTRE

Préambule

La Pastorale de la Santé a la spécificité de se vivre dans des lieux qui ne sont pas des lieux d'Eglise. Il est donc important de toujours garder à l'esprit que la présence des aumôniers et membres d'aumôneries n'est pas un droit acquis. Elle est un partenariat souhaité ou toléré par les Institutions, cela impliquant un respect mutuel.

Mission

La mission de la Pastorale de la Santé est d'envoyer au nom de l'Eglise catholique romaine des personnes qui s'engagent à être témoin du Christ dans les milieux de la Santé (Etablissements hospitaliers et médico-sociaux).

Dans le cadre de cette mission, les personnes engagées offrent présence, écoute, soutien, réconfort aux personnes âgées et /ou malades et à leurs familles.

Cette mission est confiée par le Conseil pastoral cantonal à un-e responsable en co-responsabilité avec une équipe de prêtres et laïques appelée « Bureau-Santé ».

Pour réaliser cette mission, le Bureau-Santé :

- recherche des personnes qui souhaiteraient s'engager dans les aumôneries
- offre une formation et un accompagnement aux membres des aumôneries
- envoie les Responsables d'aumôneries en présence de l'évêque auxiliaire à Genève ou de son/sa délégué-e épiscopal-e
- fait connaître les membres des aumôneries auprès des Institutions
- établit un cahier des charges des personnes engagées, bénévoles ou non

Engagement

Les membres rémunérés ou bénévoles des aumôneries de la Pastorale de la Santé s'engagent à :

- avoir une attitude d'accueil pour tous
- être authentique
- savoir se mettre entièrement à l'écoute de l'autre
- respecter les convictions de l'autre
- avoir la capacité de dire son enracinement dans la foi chrétienne sans envahir l'autre ni le lui imposer
- respecter avec ponctualité les jours et les heures de présence choisis avec la-les personne-s accompagnée-s
- respecter la plus stricte confidentialité
- savoir également offrir une attitude d'accueil ou d'écoute aux soignants qui la souhaiteraient en fonction de leurs questionnements personnels, des situations difficiles rencontrées avec les patients ou leurs familles, des deuils à faire suite au décès des patients
- collaborer avec les responsables ou représentants des autres confessions ou religions

Chaque personne s'engageant bénévolement doit veiller à garder un juste équilibre entre les besoins de son lieu d'engagement, son rythme personnel et son besoin de ressourcement.

Genève, février 2008